

SiRT

SERIOUS INCIDENT
RESPONSE TEAM

Résumé de l'enquête

Dossier de la SiRT n° 2024-019

Renvoi de la

Division J de la GRC

Le 15 avril 2024

Erin E. Naus
Directrice

Le 21 octobre 2024

MANDAT DE LA SiRT

La Serious Incident Response Team (SiRT), soit l'équipe d'intervention en cas d'incident grave, a le mandat d'enquêter sur toutes les affaires de décès, de blessures graves, d'agression sexuelle et de violence entre partenaires intimes ou sur d'autres affaires d'intérêt public pouvant découler des actes posés par un agent de police en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick.

À la conclusion de chaque enquête, la directrice de la SiRT doit déterminer si les actes de l'agent de police doivent donner lieu à des accusations criminelles.

Étant donné que des accusations ont été déposées et que l'affaire a été soumise à la justice, ce rapport ne traitera pas des faits entourant cette affaire.

RÉSUMÉ

Le 15 avril 2024, la SiRT a reçu un renvoi de la Division J de la GRC concernant des pièces manquantes et non comptabilisées, y compris de l'argent comptant, qui avaient été saisies précédemment dans le cadre d'une enquête. J'ai déterminé qu'il existe des motifs raisonnables et probables de croire que le gendarme Christopher Sorensen, membre du Groupe provincial de réduction de la criminalité situé à Woodstock, au Nouveau-Brunswick, a commis des actes criminels.

Le 21 octobre, 2024, le gendarme Christopher Sorensen a été accusé sous quatre chefs de vol, en violation de l'article 334 du *Code criminel*, et un chef d'abus de confiance par un fonctionnaire public, en violation de l'article 122 du *Code criminel*.

Le gendarme Christopher Sorensen comparaitra au tribunal de la Cour provinciale du Nouveau-Brunswick situé au 689, rue Main, à Woodstock, au Nouveau-Brunswick, le 30 octobre, à 9 h 30.